



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 1^{er} juillet 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

« Gare à la rage » : **le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire** renouvelle sa campagne de prévention de la rage

Le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire renouvelle sa campagne de **prévention de la rage à l'attention des voyageurs. En effet, si la rage n'est plus endémique en France, des cas de rage isolés sont régulièrement détectés, liés à des introductions d'animaux** de compagnie ne respectant pas les garanties sanitaires requises en provenance de pays où la maladie circule encore. Le dernier cas importé en France, en janvier 2024, a été détecté chez un chien ramené par un particulier du Maroc.

La campagne « Gare à la rage » rappelle les consignes et les démarches à effectuer impérativement avant **de voyager à l'étranger avec son animal de compagnie**, sous peine de sanctions pénales :

- contact avec son vétérinaire suffisamment tôt avant le départ (de 1 à 4 mois selon la destination) ;
- identification de votre animal qui doit être accompagné de son passeport à jour ;
- vérification des vaccins de votre animal qui doivent être à jour, notamment celui contre la rage ;
- prise de sang pour réaliser un titrage sérique des anticorps antirabiques (nécessaire pour certains pays).

La campagne concerne aussi les voyageurs qui visitent des pays touchés par la rage, même sans animal de compagnie. Elle invite à **ne pas toucher d'animaux errants dans les pays où la rage est présente et en cas de morsure, griffure, ou de léchage d'une plaie, à contacter les autorités sanitaires locales.**

Enfin, l'adoption d'un animal provenant d'un de ces pays est strictement encadré. Il convient de se renseigner sur les conditions sanitaires d'introduction ou d'importation d'animaux de compagnie en France auprès des autorités françaises : ambassades de France, services vétérinaires départementaux (direction départementale en charge de la protection des populations), [site internet](#) du ministère en charge de l'agriculture.

Une fois les symptômes apparus, la rage est toujours mortelle. Dans le monde, la rage tue une personne toutes les dix minutes.

Pour en savoir plus sur la campagne « Gare à la rage », consultez le [kit de communication](#).

Pour en savoir plus sur la rage, consultez notre [dossier « Gare à la rage »](#).

Contacts presse

Service de presse du ministère

Tél : 01 49 55 60 11

ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture
et de la Souveraineté Alimentaire
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr

@Agri_Gouv